

PROTOCOLE D'ACCORD

concernant les litiges intéressant un organisme d'HLM
et plusieurs de ses locataires pris collectivement

Entre les fédérations des Offices Publics et des Sociétés Anonymes d'HLM, d'une part
et les organisations d'usagers, membres de la Commission Mixte HLM-Usagers, d'autre part

A l'occasion de la discussion sur l'engagement de location rédigé par un groupe de travail constitué au sein de la Commission Mixte HLM-Usagers, il a été souhaité que soit étudié le cas des litiges intéressant un organisme d'HLM et plusieurs de ses locataires pris collectivement. Il a été remarqué que, l'engagement de location ayant un strict caractère bilatéral entre le propriétaire et chaque locataire pris individuellement, cette catégorie de problèmes devait être précisée dans un protocole d'accord annexe.

Pour autant, il serait irréaliste de ne pas chercher à améliorer les modalités de règlement de tels problèmes.

Il a donc été convenu :

Que, dans cette perspective, la clause résolutoire visée au paragraphe 4 de l'engagement de location sera suspendue dès que la Commission Mixte HLM-Usagers ou une de ses instances locales reconnues par elle aura été saisie pour que soit engagée une procédure de conciliation et tant que cette commission ne se sera pas dessaisie de l'affaire.

Tant que la Commission Mixte est saisie de l'affaire, les parties s'engagent à ne pas recourir à de nouvelles procédures judiciaires, ou à suspendre celles qui seraient en cours et, lorsque l'information du public s'avère nécessaire, elle sera concertée conformément à la procédure de saisine de la Commission Mixte.

Il est encore convenu que ce protocole ne peut devenir obligatoire ni être opposé en justice aux organismes d'HLM qui n'adopteraient pas l'engagement de location susnommé.

Fait à Paris , le 15 mai 1979

Fédération Nationale
des Offices d'HLM

Confédération Nationale
du Logement

Fédération Nationale
des Associations
Familiales Rurales

Par le Président
Villot

Fédération Nationale des
Sociétés Anonymes d'HLM

Confédération Syndicale
du Cadre de Vie

Union Féminine
Civique et Sociale

Sauvion

Confédération Générale
du Logement

Confédération Syndicale
des Familles

Union Nationale
des Associations
Familiales